

Objet : Recours contre le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté

Chers Amis,

Ce message s'adresse à tous les amoureux de notre région riche de son histoire, de son patrimoine, de ses paysages et de son art de vivre. Notre région Bourgogne-Franche-Comté jouit ainsi d'une réputation internationale qui attire des visiteurs du monde entier. Ce pays, dont nous sommes si fiers est appelé à changer totalement de visage pour un profit qui reste à démontrer.

En effet, la région Bourgogne-Franche-Comté vient d'adopter son SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Ce schéma repose en grande partie sur le développement des énergies renouvelables et, notamment, sur un déploiement massif d'éoliennes gigantesques.

Ainsi, le préfet de Haute-Saône prévenait déjà les maires de son département en novembre 2018 : la taille « normale » des éoliennes dans notre région fort peu ventée impose de choisir des structures atteignant 240 m de hauteur. Vous avez bien lu « *deux cent quarante mètres* » de hauteur.

Les résultats ne sont pourtant pas au rendez-vous : les éoliennes sont souvent indisponibles faute de vent et donc inefficaces au moment où elles seraient les plus utiles par temps de haute pression (grand froid ou grande chaleur). A consommation égale, quoiqu'il en soit, pour passer ces épisodes (quelquefois très longs comme nous l'avons constaté cet été), il nous faudra préserver tout le potentiel des centrales classiques pilotables. Celles-ci ne peuvent être réduites sans menace de black-out. Pourtant, la région de Bourgogne-Franche-Comté, oubliant même son pôle d'excellence nucléaire, dans une démarche utopique et irréaliste, nous promet un avenir radieux à base exclusivement d'énergie renouvelable : en 2050, nous exporterions l'énergie que nous produirions en trop avec le vent, le soleil et les biocarburants. Le recours au gaz russe et au pétrole du Moyen Orient serait devenu inutile et ringard.

Peu importe si toutes les associations scientifiques de France dénoncent un programme irréaliste (académie des sciences, académie des technologies, Société chimique de France, Société française de physique, Société française d'énergie nucléaire,... ou des Think Tanks tel Terra-Nova, l'institut Montaigne), la région se met en ordre de marche pour un plan qu'elle prétend ambitieux en programmant la mise en place de 4 472 MW d'éolien d'ici 2050¹ alors que la région n'a déployé jusqu'à présent « que » 1 088 MW.

Autant dire qu'avec une densité multipliée par quatre, notre région ne sera qu'une campagne couverte d'éoliennes..

Tous ensemble, en tant qu'amoureux de notre patrimoine, et soucieux de la préservation de la biodiversité très menacée par les parcs éoliens, nous vous proposons de vous joindre au recours que nous engageons contre ce plan : le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Ce recours souhaite, notamment, démontrer la violation du code général des collectivités territoriales, du code de l'environnement, du code de la santé publique. . Il devra être déposé au plus tard le 16 novembre, soit 2 mois après la date de parution de l'arrêté préfectoral..

¹ SRADDET, Consultation Publique, Conclusions Motivées, Commission d'enquête, Dossier n°E19 000 089/25 – Projet SRADDET de Bourgogne Franche-Comté

Le SRADDET de notre région est très contraignant, voire menaçant pour les collectivités qui se montreraient réticentes à le mettre en place (perte de subventions régionales). Il deviendra très difficile de combattre ces projets insensés devant les tribunaux alors que ce plan les aura gravés dans le marbre.

Notre objet commun pour cette action étant la préservation de l'environnement et de l'art de vivre de notre région, nous visons d'être plusieurs centaines d'associations et d'entreprises de la culture, du patrimoine et du tourisme réunies contre ce schéma. C'est la force du nombre qui pourra faire évoluer ces choix néfastes.

Rejoignez-nous dès maintenant pour empêcher ce plan d'être appliqué. Nous nous engageons à vous consulter à toutes les étapes de la procédure et, si d'aventure la finalisation de l'action ne s'oriente pas comme vous l'escomptez, vous resterez libres de vous retirer jusqu'au dernier moment.

Rappelons-le, la force de cette action repose pour beaucoup sur le nombre d'entités unies pour ce recours.

Il n'y a aucun engagement financier requis de la part de ceux qui nous rejoindront dans ce recours. En revanche, pour ceux qui possèdent une assise financière suffisante, une participation aux frais sera la bienvenue. Pour éviter toute polémique, nous vous proposons de faire un versement² ciblé à la SPPEF (Sites & Monuments) qui s'associe à notre recours. Toute contribution versée en trop restera ainsi à la disposition de cette vénérable institution du patrimoine. Mais, l'association ACBFC couvrira l'action dans toutes ses conséquences financières.

Le Collectif régional de défense de l'environnement, ACBFC, se propose par la voix de son représentant, Michel de BROISSIA, d'être le mandataire d'une démarche dans laquelle toutes les organisations sont sur un pied d'égalité.

Nous avons jusqu'au 16 novembre pour agir, il y a donc urgence à recenser toutes les associations et organisations souhaitant s'associer à ce recours en nous retournant le mandat joint à l'adresse courriel : collectif.regional.bfc@gmail.com

Bien cordialement,

Pour le collectif régional de défense de l'environnement
Michel de BROISSIA
Vice-président d'ACBFC

² Versement donnant droit à un retour de 66% pour les particuliers dans le cadre des impôts sur le revenu.

Mandat

Je soussigné(e) M. (Mme)

.....

Représentant(e) de l'association / de l'organisation :

.....

.....,

dont le siège est sis

.....

.....

.....

.....,

- mandate maître Francis Monamy à l'effet de former un recours en annulation contre l'arrêté par lequel le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a approuvé le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Bourgogne-Franche-Comté,
- habilite monsieur Michel de Broissia à me représenter auprès de lui dans le cadre de cette procédure et accepte que le jugement à intervenir soit, en application de l'article R. 751-3 du code de justice administrative notifié à l'Association de défense de l'environnement et du patrimoine du collectif régional Bourgogne Franche-Comté (ACBFC), à charge pour elle de m'en adresser une copie »

à :

date :

Signature

Merci de préciser les coordonnées de la personne à joindre :

Courriel :

Téléphone (uniquement en cas de stricte nécessité) :

J'accepte que le nom de mon organisation soit rendu public :

OUI

NON